



Conditions & Règlements



Collège des Médecines Douces du Québec

Études internationales à distance

Les informations contenues dans ce manuel sont destinées aux étudiants inscrits au Collège des Médecines Douces du Québec. Toute reproduction ou traduction d'un extrait quelconque est interdite sans l'autorisation écrite du Collège.

©CMDQ. Tous droits réservés.

Dernière révision: 26 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Bienvenue au CMDQ	5
Conditions Générales	6
Conditions d'admission	6
Critères d'admissibilité.....	6
Traitement du dossier.....	6
Demande d'inscription en ligne	6
1 – Admission.....	7
2 – EXEMPTIONS	7
3 – RYTHME ET TEMPS D'ÉTUDE.....	7
4 –TUTORAT.....	8
5 –SERVICES PÉDAGOGIQUES.....	8
6 – LES DROITS ET FRAIS DE SCOLARITE	8
7 – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
7.1 Frais administratifs.....	10
7.2 Frais d'inscription.....	10
9 – ANNULATION, REMBOURSEMENT.....	11
9.1 Annulation et remboursement.....	11
9.2 Date de début des cours.....	11
10 – MODES DE PAIEMENT	11
10.1	11
10.2	11
11 –PAIEMENTS PAR UNE TIERCE PARTIE	11
11.1	11
11.2	11
12 - LES CHANGEMENTS DE STATUT	11
13. LES EVALUATIONS.....	12
13.1 Examens	12
13.2 Reprise d'examen ou de cours.....	12
13.3 Travaux de fin de session / Études de cas cliniques (ECC).....	12

13.4 Diplômes et attestations	12
13.5 Crédits requis par programme ou module	13
Protection des renseignements personnels	14

BIENVENUE AU CMDQ

Nous sommes heureux de vous compter parmi les étudiants du CMDQ.

Le présent document a pour objectif de vous informer des règlements ainsi que des conditions générales et financières encadrant votre inscription et votre parcours de formation. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à demeurer informé(e) de toute mise à jour éventuelle.

Votre collaboration est essentielle afin de maintenir un environnement d'apprentissage respectueux, professionnel et harmonieux.

Dans un souci d'amélioration continue, les conditions générales et financières peuvent être révisées en cours d'année afin de tenir compte :

- de l'évolution des réalités institutionnelles ;
- des besoins et attentes des étudiants ;
- des exigences pédagogiques, professionnelles et réglementaires.

Ces ajustements visent à :

- assurer l'équité et la clarté des règles pour l'ensemble des étudiants ;
- maintenir un haut niveau de qualité des services pédagogiques et administratifs ;
- garantir la conformité avec les exigences des associations professionnelles, des organismes réglementaires et des lois en vigueur, dans une perspective de protection du public.

Nous vous souhaitons un parcours de formation enrichissant, aligné avec vos objectifs personnels et professionnels.

Pour toute question ou information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec nous via la messagerie du Centre Étudiant :

<https://access-student.cmdq.com/login>

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission au Collège des Médecines Douces du Québec (CMDQ) est un privilège accordé à la suite d'une évaluation complète du dossier, et non un droit automatique. Le CMDQ examine chaque candidature avec attention et se réserve le droit d'accepter ou de refuser un candidat, sans obligation de justifier sa décision.

Critères d'admissibilité

Pour être admis, le candidat doit :

- Maîtriser le français ou l'anglais.
- Disposer d'un ordinateur, d'un accès Internet et d'une adresse courriel valide.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'un baccalauréat français, d'un diplôme universitaire, ou démontrer une expérience de vie pertinente en lien avec le programme visé.

Traitement du dossier

Le traitement d'une demande d'admission s'effectue généralement dans un délai d'une semaine. En cas de refus, les documents et les sommes versées sont retournés, à l'exception des frais d'inscription non remboursables.

Demande d'inscription en ligne

Le candidat doit compléter et soumettre en ligne le formulaire d'inscription, accompagné des éléments suivants :

- Un curriculum vitae ainsi qu'un document attestant du niveau d'études ;
- Une photo et une pièce d'identité, obligatoires avant toute certification ;
- Le paiement des frais d'inscription ;

Remarques :

- Tout document complémentaire pertinent à l'évaluation du dossier peut être joint lors de la demande.
- Pour une réinscription, il n'est pas nécessaire de renvoyer les mêmes documents.

1 – ADMISSION

1.1 Tout candidat remplissant les conditions d'admission peut s'inscrire à un programme complet, à un module (étape d'un programme) ou à un cours individuel. L'inscription se fait en ligne, au moyen du formulaire prévu à cet effet, accompagné des documents requis et du paiement des frais d'inscription.

1.2 En déposant une demande d'admission, le candidat reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et s'engage à en respecter les dispositions, ainsi que les conditions financières en vigueur au CMDQ.

1.3 Le statut de « candidat admis » est accordé dès l'émission d'une confirmation d'admission par le CMDQ. Le statut d'« étudiant inscrit » est obtenu une fois que tous les documents exigés ont été reçus et que le paiement du ou des premiers cours a été effectué.

1.4 Le choix d'inscription porte sur un cours individuel, un module (un ensemble de plusieurs cours), ou un programme (un ensemble de plusieurs modules). La progression de l'étude se fait en 4 étapes : Modules de Conseiller de la santé, Éducateur de la santé, Praticien de la santé et le module de spécialité en naturopathie, ou homéopathie.

2 – EXEMPTIONS

2.1 Le candidat peut demander une ou plusieurs exemptions de cours (maximum 5) pour des formations déjà suivies dans un autre établissement, à condition de présenter des documents justificatifs attestant l'équivalence de contenu et la réussite du cours. Les cours reconnus comme exemptés ne seront pas facturés, à l'exception d'un frais administratif de 30 \$/€ par cours.

2.2 Les professionnels de la santé peuvent obtenir l'exemption des trois cours d'anatomie et de physiopathologie sur simple demande, sans frais administratifs.

3 – RYTHME ET TEMPS D'ÉTUDE

3.1 La durée des études varie selon le temps que l'étudiant peut y consacrer, tout en respectant un délai raisonnable. L'étudiant progresse à son rythme, en fonction de sa disponibilité. À titre indicatif, avec moins de cinq heures d'étude par semaine, il est recommandé de suivre un cours à la fois. Avec une disponibilité plus élevée, il est possible de s'inscrire à un module ou à un programme complet, impliquant le suivi simultané de deux ou trois cours.

3.2 Dès l'activation d'un cours, une date d'échéance est fixée pour la réalisation de l'examen final, accessible à la fin des chapitres. L'étudiant doit soumettre cet examen avant cette date afin de valider le cours.

3.3 Une prolongation de trois semaines peut être accordée par le Collège, sur demande.

3.4 Le non-respect de la date d'échéance entraîne l'échec du cours. Dans le cas où ce cours est un cours obligatoire, le CMDQ le réactivera automatiquement à un coût réduit.

3.5 Pour les cours d'Études de Cas Cliniques (ECC) ainsi que les cours d'anatomie et physiologie intégrés à chaque étape du programme, une échéance prolongée est prévue, correspondant à la date limite du module en cours.

3.6 Toute inscription est assortie d'une durée maximale. En cas de dépassement de cette échéance et du délai de grâce, des frais supplémentaires seront appliqués, conformément au point 7.

4—TUTORAT

4.1 Pour les programmes et modules, le Collège assure l'assistance régulière et personnelle d'un ENSEIGNANT sans frais supplémentaire, pour répondre aux questions des étudiants, par messagerie personnelle dans le Centre Étudiant.

4.2 L'enseignant est mandaté pour répondre à des questions sur les contenus de cours uniquement, il n'est pas autorisé ni mandaté pour donner son avis sur un problème personnel de santé.

5—SERVICES AUX ÉTUDIANTS

5.1 Tout étudiant actif bénéficie d'un accès complet au Centre Étudiant, la plateforme e-learning, les manuels de cours en format PDF, les vidéos pédagogiques, le service de tutorat ainsi qu'aux autres services offerts par le CMDQ.

5.2 L'étudiant peut également accéder aux groupes privés du Collège sur les réseaux sociaux.

5.3 Le Collège permet à ses diplômés d'adhérer à une association professionnelle reconnue par les compagnies d'assurances.

6— LES DROITS ET FRAIS DE SCOLARITE

6.1 Les frais de scolarité peuvent varier selon le pays de résidence, en fonction de plusieurs facteurs tels que les services offerts, les coûts salariaux, les taxes applicables et les taux de change. Ces éléments peuvent entraîner des écarts de tarification d'une région à l'autre.

6.2 Les frais doivent être acquittés dans la devise du pays de résidence, soit : en euros pour l'Europe et les territoires européens, en dollars canadiens pour le Canada, et en dollars américains pour les États-Unis et les autres pays.

6.3 Les frais de scolarité incluent l'ensemble des services pédagogiques courants : accès aux manuels de cours, examens et corrections, relevés de notes, certificats ou diplômes, communications, accès au Centre étudiant, accompagnement par un tuteur, ainsi que les autres services offerts par le Collège.

6.4 Le paiement débute par l'acquittement du premier module. Des versements mensuels peuvent

être mis en place ; toutefois, des frais de transaction s'appliquent pour tout plan comportant plus de cinq mensualités.

6.5 La délivrance de tout certificat ou diplôme est conditionnelle au paiement complet des frais de scolarité.

6.6 Chaque examen réussi dès la première tentative donne droit à une bourse au mérite, automatiquement appliquée en déduction des frais du module suivant.

7 – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Les frais supplémentaires ne s'appliquent pas à tous les étudiants, ils sont circonstanciels et ponctuels. Ils sont indiqués sur le tableau suivant :

7.1 Frais administratifs

7.1 Tableau des frais supplémentaires	\$ ou Euros
Fermeture de dossier pour annulation d'inscription	50
Lettre de rappel ou lettre à un tiers	30
Duplicata (cours, attestation, bulletin)	30
Reprise d'évaluation Études Cas Cliniques (ECC) en fin de module	100
Frais mensuels de prolongation d'inscription (3.6)	75
Demande d'exemption (par cours)	30
Frais de transaction au-delà de 5 mensualités	7

7.2 Frais d'inscription

7.2 Tableau des frais d'inscription (ouverture de dossier)	\$ ou Euros
Pour un programme (Diplôme) ou un module	75
Pour un cours individuel (Attestation)	45
Pour une Réinscription	45

9 – ANNULATION, REMBOURSEMENT

9.1 Annulation dans les 10 premiers jours

L'étudiant peut annuler sa demande d'admission en transmettant un simple courriel dans un délai de dix (10) jours suivant la confirmation de son admission, et ce, avant le début des cours. Le cas échéant, les frais de scolarité déjà payés seront remboursés, à l'exception des frais d'inscription, qui demeurent non remboursables.

9.2 Date de début des cours

Lors de l'admission, le CMDQ fixe une date de début des cours et tient compte du souhait de l'étudiant. Cette date permet aussi de fixer une date d'échéance finale pour le programme choisi.

9.3 Annulation après 10 jours

L'étudiant peut annuler son inscription en tout temps, par un simple avis email. Il reste responsable du coût du module débuté et des frais de fermeture de 50\$/€.

10 – MODES DE PAIEMENT

10.1 Le CMDQ offre des modes de paiement sécurisés (carte de crédit, PayPal, virement bancaire) ainsi que la possibilité de régler en mensualités.

10.2 Le CMDQ n'accepte pas les chèques.

11 – PAIEMENTS PAR UNE TIERCE PARTIE

11.1 Communications

Le Collège n'intervient pas dans le traitement des formulaires, lettres ou demandes de subvention adressée à des tiers.

11.2 Paiement

Le Collège accepte les paiements provenant d'une tierce partie et fournit les coordonnées de virement bancaire.

12 - LES CHANGEMENTS DE STATUT

12.1 Une fois tous les cours inscrits complétés et le diplôme, certificat ou attestation obtenu, le Collège clôt automatiquement le dossier de l'étudiant et met fin à son accès à la plateforme du Centre Étudiant.

12.2 Le Collège se réserve le droit de suspendre ou de fermer un dossier en tout temps, si les circonstances l'exigent — notamment pour des raisons disciplinaires, un travail jugé insuffisant, des retards répétés ou tout autre motif qu'il considère justifié.

12.3 En cas de non-remise d'examens ou d'évaluations jugées insuffisantes par l'enseignant responsable, le Collège peut, à sa discrétion, modifier le statut de l'étudiant de Formation professionnelle à Formation personnelle.

13. LES EVALUATIONS

13.1 Examens

La réussite de chaque cours est conditionnelle à la réussite de l'examen dans le respect de la date d'échéance prévue (voir 3.4). Le questionnaire d'évaluation est disponible en ligne dans le Centre Étudiant. La note de passage est fixée à 70 %, et la durée de l'examen est de 60 minutes.

13.2 Reprise d'examen ou de cours

Chaque examen peut être repris jusqu'à trois fois, sans frais additionnels. En cas d'échec après la troisième tentative, le cours sera automatiquement désactivé. L'étudiant pourra toutefois le réactiver moyennant des frais de reprise du cours.

13.3 Travaux de fin de session / Études de cas cliniques (ECC)

Chaque programme comprend des études de cas cliniques directement liées à la formation. L'étudiant doit rédiger ses propres ECC, en suivant les modèles du manuel et les exemples disponibles dans le Centre Étudiant, puis transmettre chaque cas dans un fichier PDF à son tuteur via la messagerie interne. Les ECC représentent 60 % de la note finale.

13.4 Diplômes et attestations

Une fois l'ensemble des crédits requis complété, l'étudiant reçoit le diplôme, le certificat ou l'attestation correspondant à son programme. Ces documents sont délivrés en ligne après validation du dossier. Par mesure de sécurité, le sceau officiel du Collège est envoyé séparément par voie postale. L'étudiant doit ensuite imprimer le document et y apposer le sceau. Il lui appartient de s'assurer que tous les paiements ont été effectués et que ses informations personnelles (nom, adresse postale) sont à jour avant l'émission des documents.

13.5 Crédits requis par programme ou module

Chaque cours réussi donne droit aux crédits prévus, à raison de 15 heures d'étude par crédit. Le nombre total de crédits exigés varie selon le programme ou le module suivi.

Pour toute information, veuillez contacter l'administration du Collège à :

administration@cmdq.com

Collège des Médecines Douces du Québec

<https://cmdq.com/>

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(L.R.Q., c. A-2.1)

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (désignée ci-après Loi sur l'accès) le CMDQ vous informe que les renseignements nominatifs qu'il vous demande de lui communiquer, de même que ceux qu'il inclura à votre dossier par la suite, sont confidentiels et ne serviront qu'à la gestion de vos études et de votre statut par le personnel habilité à le faire à des fins légitimes et reconnues.

Il est obligatoire de fournir les renseignements demandés à l'occasion de l'inscription. Quiconque refuse de se conformer à cette exigence ne peut être inscrit au cours par correspondance du CMDQ.

Votre droit d'accès aux renseignements nominatifs qui vous concernent est édicté aux articles 83 à 85 de la Loi sur l'accès. Votre droit de rectifier ces renseignements est édicté aux articles 89 à 93 de cette loi.

Liste des organismes ou des personnes à qui nous transmettrons des renseignements vous concernant aux fins spécifiques énumérées ci-dessous :

L'organisme chargé de payer les frais de scolarité, si cela s'applique ;

Une association professionnelle (si vous avez décidé de vous y inscrire).

